



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Vingtième session ordinaire

Rome, 24-28 mars 2025

**COOPÉRATION AVEC LE SECRÉTARIAT DU TRAITÉ
INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-3
III. Collaboration depuis la 19 ^e session ordinaire de la Commission.....	4-10
IV. Indications que la Commission est invitée à donner	11

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «la Commission»), à sa dernière session, a demandé à sa Secrétaire de continuer à resserrer la collaboration et la coordination avec le Secrétaire du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Traité international») afin de renforcer la cohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs programmes respectifs. La Commission a discerné plusieurs domaines de collaboration, notamment l'élaboration du Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (ci-après «le Troisième Rapport») et l'examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après «le Deuxième Plan d'action mondial»)¹.

2. Lors de sa 10^e session, en novembre 2023, l'Organe directeur du Traité international s'est félicité de la coopération constante entre la Commission et l'Organe directeur et a demandé au Secrétaire de continuer à renforcer la collaboration et la coordination avec le Secrétaire de la Commission afin de promouvoir la cohérence lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de travail respectifs des deux organes².

3. Le présent document, établi conjointement par les secrétariats du Traité international et de la Commission, contient un compte rendu de leurs activités conjointes depuis la dernière session de la Commission. De plus, le document intitulé *Report from the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*³ fournit des informations concernant les faits nouveaux survenus dans le cadre du Traité international depuis la dernière session de la Commission.

II. COOPÉRATION DEPUIS LA 19^e SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION

i) *Troisième Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*

4. Conformément à la demande de la Commission, le projet de troisième rapport a été mis à la disposition de l'Organe directeur à sa 10^e session⁴. Les parties contractantes au Traité international ont eu la possibilité de formuler des observations sur le projet de troisième rapport ainsi que sur une version révisée du projet de troisième rapport et sur des projets d'études thématiques de référence, qui ont été mis à disposition respectivement en août 2024 et janvier 2025.

5. La version finale du troisième rapport paraîtra à l'occasion de la 12^e session ordinaire de la Commission.

ii) *Mise en œuvre et examen du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*

6. Les secrétariats du Traité international et de la Commission ont participé conjointement à l'organisation du webinaire organisé par la FAO en avril 2024 sur la *conservation des variétés et races paysannes par la gestion sur le lieu d'exploitation*. Ce webinaire avait pour but de mieux faire connaître la contribution des variétés des agriculteurs/variétés locales à la sécurité alimentaire et à la nutrition, de mettre en avant les initiatives pertinentes et de faciliter le partage de connaissances entre les différentes parties prenantes sur la conservation et l'utilisation durable de ces variétés⁵.

7. Les secrétariats du Traité international et de la Commission ont poursuivi leur collaboration dans le cadre des consultations régionales organisées par la FAO en 2024 au sujet de l'examen du Deuxième Plan d'action mondial. Ont participé à ces consultations les points focaux nationaux du Traité international et ceux de la Commission chargés des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Les rapports des consultations régionales ont été communiqués au

¹ CGRFA-19/23/Report, paragraphe 136.

² IT/GB-10/23/Report, Résolution 11/2023.

³ CGRFA-20/25/12.2/Inf.1.

⁴ IT/GB-10/23/16.1/Inf.2.

⁵ <https://www.fao.org/cgrfa/news/news-detail/webinar-on-farmers--varieties-and-landraces--conservation-through-management-on-farm/en>.

Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après « le Groupe de travail») et à la Commission, pour information⁶.

iii) *Mise en œuvre des Normes applicables aux banques de gènes intéressant les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*

8. Le secrétariat du Traité international a participé à la mise en œuvre de l'initiative de la Commission concernant l'élaboration de deux autres guides pratiques relatifs à la cryoconservation et à la conservation en banques de gènes d'espèces produisant des semences récalcitrantes⁷. Ces projets de guides pratiques ont été élaborés en collaboration avec plus de 20 experts techniques, grâce aux consultations en ligne tenues en octobre 2024, qui ont permis de réunir des experts issus de toutes les régions de la FAO et représentant des instituts de recherche nationaux, des jardins botaniques, des universités, le Système CGIAR, le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le secrétariat du Traité international.

iv) *Effets des politiques, législations et réglementations relatives aux semences*

9. La FAO, en collaboration avec le Traité international et le secrétariat de la Commission, a donné suite à la demande de la Commission au sujet des futurs travaux concernant les effets des politiques, des législations et des réglementations relatives aux semences, en s'appuyant sur la note conceptuelle que la Commission a révisée à sa dernière session⁸. De plus, la FAO et les instances du Traité international ont réfléchi à la possibilité de réaliser, en faisant appel à des partenaires externes compétents, une étude exploratoire sur les effets des politiques, législations et réglementations relatives aux semences. Le document intitulé *Mise en œuvre du Deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*⁹ fait le point sur les travaux menés.

v) *Accès et partage des avantages*

10. Le secrétariat du Traité international a participé, à titre d'observateur, à la 7^e session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages, qui s'est tenue en janvier 2025, lors de laquelle les participants ont examiné un projet d'étude sur les incidences des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages sur l'utilisation et l'échange de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture¹⁰.

III. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

11. La Commission souhaitera peut-être demander à la Secrétaire de continuer à resserrer la collaboration et la coordination avec le Secrétaire du Traité international afin de renforcer la cohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de travail respectifs de la Commission et de l'Organe directeur du Traité international.

⁶ CGRFA-20/25/9.3.2/Inf.1 à CGRFA-20/25/9.3.2/Inf.6.

⁷ CGRFA-20/25/9.3.1/Inf.1 et CGRFA-20/25/9.3.1/Inf.2.

⁸ CGRFA-19/23/Report, *Appendice D*.

⁹ CGRFA-20/25/9.3.1.

¹⁰ CGRFA-20/25/3.1.